



COMPTE-RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 5 AVRIL 2019 à 20 H 00

Salle du Conseil Municipal

PRESENTS :

- Dominique BERGONSO
- Cécile BERNARD
- François BIRRAUX
- Marc BOILEAU
- Patrick BOUVARD (départ à 21h30)
- Christophe DARGET-LACOSTE
- Paul DRÉSIN
- Guillaume FAUVET
- Robert FONTAINE
- Jacques GRANGER
- Roger MACCARD
- Isabelle MESSINA (arrivée à 20h26)
- Rita MONTEIRO
- Jacques NALLET
- Valérie PERREAUT (arrivée à 20h24)
- Alain ROUSSEAU
- Emmanuelle SAINT-GENIS
- Francis SCHWINTNER

EXCUSES AVEC POUVOIR :

- Jean-Luc BATHIAS (pouvoir donné à Rogier MACCARD)
- Gérard BRUNIER (pouvoir donné à Patrick BOUVARD)
- Valérie FERAUD (pouvoir donné à Guillaume FAUVET)
- Chantal JASSERAND-BONNEAU (pouvoir donné à Christophe DARGET-LACOSTE)
- Bruno MARVIE (pouvoir donné à Emmanuelle SAINT-GENIS)
- Patrick VAUGEOIS (pouvoir donné à Rita MONTEIRO)

EXCUSES SANS POUVOIR :

- Catherine GALLET

ABSENTS :

- Karima EL QARFADI



POINTS ABORDES

POINTS ABORDES.....	2
1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019	3
2 – COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DU 7 MARS 2019	3
<i>Diagnostic des aménagements cyclables existants et en projet, pour la réalisation du schéma de mobilité par CA3B</i>	3
<i>Aide du Conseil Départemental de l'Ain à la plantation et à la restauration de haies</i>	3
<i>Panneaux d'information pour les agrès du vallon de la Viole</i>	4
<i>Aménagement de l'Allée des Sports : synthèse des éléments de la réunion de concertation avec les riverains et les associations utilisatrices, du mardi 13 novembre 2018</i>	4
<i>Questions diverses</i>	5
Sentier pédestre : Liaison cadalles-chemin du champ du compte	5
Nettoyage de printemps	5
Prochaines réunions et manifestations	5
3 – COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME » DU 21 MARS 2019	5
<i>Suivi des dossiers en cours</i>	6
<i>Projet immobilier des Viards</i>	6
<i>Questions diverses</i>	7
Travaux de voirie de la rue du Petit Montholon	7
Travaux de réfection de la voirie du chemin des Oures	7
4 – MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES	7
ADMINISTRATION GENERALE :	7
Lancement de la procédure d'intégration d'office dans le domaine public de la voirie du lotissement lulli	7
rétrocession de la voirie du lotissement « la croix du sud »	8
creation d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activités	9
modification de la délibération mettant en place le rifseep et la prime communale	10
Adhésion au groupement de commande pour travaux de voirie et d'aménagements urbains, travaux d'entretien et neufs de la CA3B	10
AVIS SUR LA CESSION DE 23 logements appartenant au bailleur social dynacite sur la commune de saint-denis-les-bourg.....	11
FINANCES :	13
Modification materielle de la deliberation fixant les indemnites du maire, des adjoints et des conseillers municipaux delegues.....	13
PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS 2019	13
PRESENTATION DU BUDGET DE LA CA3B	14
COMMUNICATION :	15
ORGANISATION DES COMMEMORATIONS	15
PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF D'USINE A SITES MIS EN PLACE PAR LA CA3B	15
VIE LOCALE ET CULTURELLE :	15
Point d'étape sur la programmation du pteac 2019	15
Installation d'une residence d'artistes sur la commune	16
9 – QUESTIONS DIVERSES	16
<i>Programmes des rencontres et réunions.</i>	17

Le Maire, Guillaume FAUVET, ouvre la séance à 20h10

Le Maire, Guillaume FAUVET, donne lecture des différents excusés, pouvoirs,...

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 MARS 2019

Le Maire, Guillaume FAUVET informe que le Conseil Municipal qu'en raison d'une erreur dans l'envoi du compte-rendu du Conseil Municipal du 8 Mars 2019, son approbation est reportée à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

2 – COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE DU 7 MARS 2019

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance, sur présentation de Cécile BERNARD, du compte rendu de la commission « Environnement et Cadre de Vie » du 7 Mars 2019.

DIAGNOSTIC DES AMENAGEMENTS CYCLABLES EXISTANTS ET EN PROJET, POUR LA REALISATION DU SCHEMA DE MOBILITE PAR CA3B

Cécile BERNARD informe le Conseil Municipal que dans le cadre du « Diagnostic schéma de mobilité » réalisé par CA3B, la commune a été sollicitée afin de produire un « Atlas des aménagements cyclables », existants et projetés, sur le territoire communal, pour les années à venir. La commission a travaillé à partir d'un plan de la commune sur les différents modes de voies cyclables :

- Voies centrales banalisées existantes
- Voies centrales banalisées en projet : avis favorable de la commission pour les projets envisagés sur la rue Clostermann, rue Jean Mermoz, chemin des Oures, et chemin de Chalandré. La commission est également favorable à des aménagements cyclables au niveau des rétrécissements de voirie et des coussins berlinois du chemin des Cadalles et du chemin des Lazaristes.
La commission formule, toutefois, un avis défavorable pour l'aménagement de la rue Louison Bobet en voie centrale banalisée mais proposition de la laisser en voie piéton : cycle uniquement.
- Partage de voiries existantes, jalonnement urbain apaisé et jalonnement rural existant
- Partage de voirie en projet, jalonnement rural en projet : avis favorable de la commission pour le trajet entre le chemin du Mont et le carrefour de la gravière, entre le chemin du Moulin Neuf et la piste cyclable en projet sur la RD 936 ainsi que pour le chemin des oures, le chemin des Rippes à la Chambière et du chemin de Barvey au chemin de Luisandre.
- Pistes cyclables existantes
- Pistes cyclables en projet : avis favorable de la commission pour l'avenue de Trévoux (de la rue des Myosotis au carrefour du Moulin Neuf jusqu'à Corgenon), le chemin des Flèches (du centre commercial des planes au futur giratoire Jean Mermoz), et pour l'avenue de Bresse (du giratoire du foirail au giratoire de la fruitière) dans le cadre de l'aménagement de la rocade ouest en boulevard urbain.
- Bandes cyclables existantes
- Bandes cyclables en projet : avis favorable de la commission pour le trajet du giratoire de la fruitière à la rue Julien Tiersot puis jusqu'à Bourg-en-Bresse

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que dans le cadre de ce « diagnostic schéma de mobilité » de la CA3B, au niveau du pôle urbain, la commune est plutôt bien avancée dans ses projets d'aménagements cyclables. Il ajoute que la CA3B financera les aménagements cyclables, notamment celui de la piste cyclable qui reliera, avenue de Trévoux, la rue des Myosotis au carrefour du Moulin Neuf jusqu'à Corgenon.

Il ajoute que le CEREMA s'intéresse aux aménagements de la chaussée en voie centrale banalisée réalisés à l'échelle d'un quartier, rue de la Charpine et rue du Petit Montholon afin de constater ses impacts sur la sécurité et le confort des usagers.

Arrivée de Valérie PERREAUT à 20h24

Arrivée d'Isabelle MESSINA à 20h26

AIDE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'AIN A LA PLANTATION ET A LA RESTAURATION DE HAIES

Cécile BERNARD présente aux membres du Conseil Municipal l'aide du conseil départemental de l'Ain à la plantation et la restauration de haies. Elle précise que l'objectif est la préservation et le développement du réseau bocager par la plantation et



la restauration de haies dégradées à plus de 50%. Cette aide est destinée aux collectivités, aux intercommunalités, aux agriculteurs et aux particuliers.

Le montant de l'aide s'élève à 80% d'une dépense éligible plafonnée à 15€ le mètre linéaire, soit 12 euros de subvention maximum par mètre linéaire.

L'aide est versée sous certaines conditions, et notamment à condition que le projet de plantation soit de 100 ml d'un seul tenant et permette la plantation en association de plusieurs essences locales.

En contrepartie, le bénéficiaire de l'aide s'engage à maintenir et entretenir la haie pendant 10 ans et pour les communes à la protéger dans son document d'urbanisme, dans un délai de 3 ans.

Cécile BERNARD précise que la CA3B propose également une aide à la plantation de haies bocagères dont la commune a pu bénéficier pour la plantation de la haie du Vallon de la Viole. Toutefois, les critères de versement de l'aide sont quelque peu différents (longueur de la haie inférieure, pas d'obligation qu'elle soit d'un seul tenant et d'un montant de subvention plafonné à 4€ par plant quel que soit sa valeur »).

Cécile BERNARD ajoute que la commission propose de diffuser cette information aux agriculteurs et propose que la commune puisse en bénéficier dans le cadre d'un projet de plantation de haies à définir.

PANNEAUX D'INFORMATION POUR LES AGRES DU VALLON DE LA VIOLE

Cécile BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du Vallon de la Viole, 4 agrès ont été choisis et seront installés le long du cheminement. Ces agrès sont destinés à tous les publics et donc non dangereux. Toutefois, la commission propose de retenir l'installation d'un panneau d'informations simple et sobre mentionnant :

- Les consignes du fabricant
- Une phrase indiquant que les enfants sont sous la responsabilité de leurs parents
- Le logo de la commune.

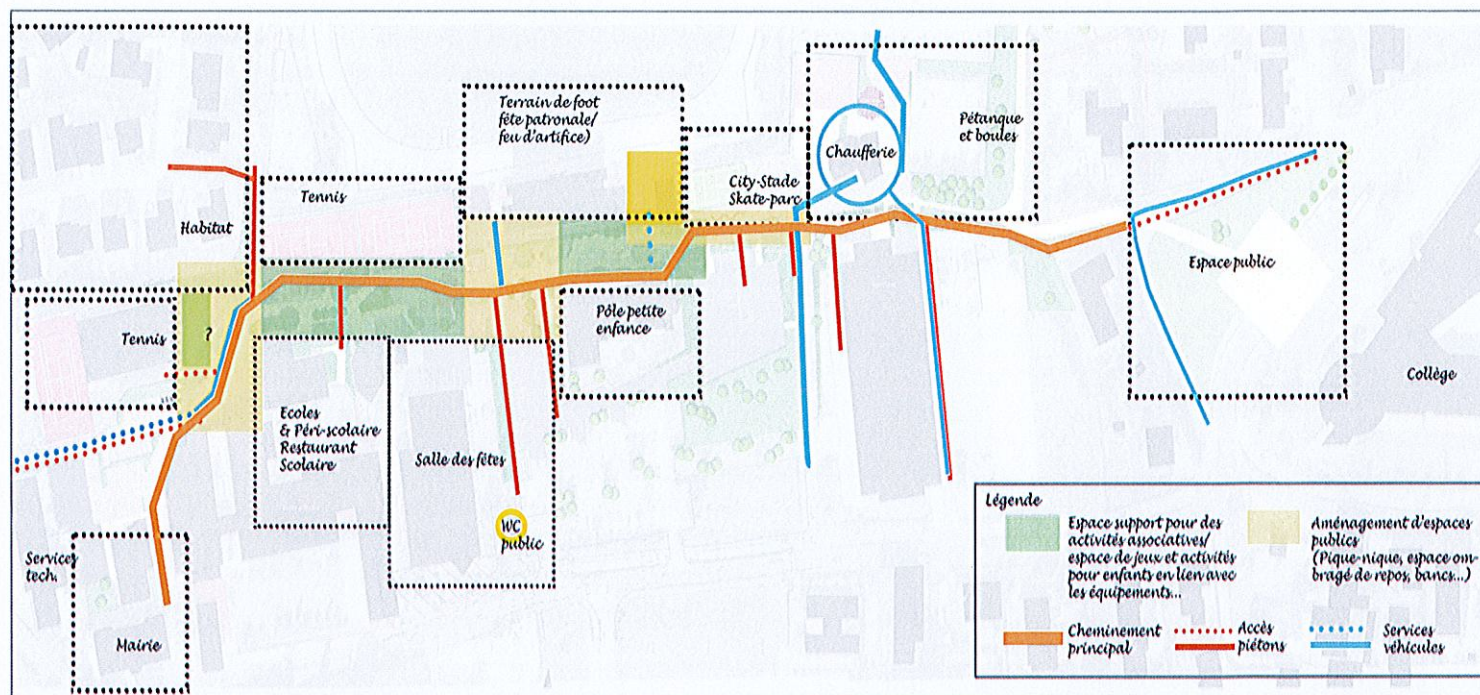
Cécile BERNARD ajoute que l'hydro-mulshing sera réalisé sur le chemin du Vallon de la Viole la semaine du 8 avril 2019 et qu'un test sera, également, réalisé dans une allée du cimetière.

AMENAGEMENT DE L'ALLEE DES SPORTS : SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS DE LA RÉUNION DE CONCERTATION AVEC LES RIVERAINS ET LES ASSOCIATIONS UTILISATRICES, DU MARDI 13 NOVEMBRE 2018

Cécile BERNARD informe les membres du Conseil Municipal qu'une réunion publique de concertation s'est tenue, le 13 novembre 2018, avec les riverains du secteur de l'« allée des sports » et les représentants des associations utilisatrices.

Plusieurs grands axes ont été partagés :

- Changer le statut de l'allée et passer d'une ancienne voirie à un véritable espace public apaisé (rendre l'espace aux modes doux, sécuriser les entrées en limitant le passage aux véhicules de sécurité ou de service, aménagement un mail paysager, projet simple sobre avec des matériaux naturels et accentué sur le végétal)
- Favoriser l'appropriation (d'une partie) de l'espace par les utilisateurs (permettre l'accueil de manifestations associatives, aménagement des espaces périphériques et permettre leur appropriation par les utilisateurs)
- Tisser une couture entre les équipements publics et les différents secteurs du centre village (développer une transversale à la rue des Ecoles dédiées aux modes doux, sécuriser les déplacements doux entre les équipements publics)
- Prendre en compte les contraintes techniques inhérentes au site (les réseaux secs et humides, les accès techniques aux équipements pour les services techniques et les secours, l'accès à Bout'chou, à la chaufferie bois ou encore l'ensoleillement des panneaux solaires sur la toiture du stade de foot à prendre en compte)



QUESTIONS DIVERSES

SENTIER PEDESTRE : LIAISON CADALLES-CHEMIN DU CHAMP DU COMPTE

Cécile BERNARD informe les membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'ouverture du sentier pédestre entre les Cadalles et le chemin du Champ du Compte, les conventions avec les propriétaires des terrains ont été signées, lors d'un moment convivial, le samedi 30 mars. Les représentants de chaque famille de propriétaire étaient présents.

Cécile BERNARD remercie le travail mené par la commission et les services administratifs.

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Dominique BERGONSO rappelle la date du nettoyage de printemps qui aura lieu le samedi 13 avril 2019. Le rendez-vous est donné à 10h en mairie. Elle précise qu'elle recherche toujours des adultes volontaires pour encadrer les groupes d'enfants et sollicite les élus du Conseil Municipal.

Cécile BERNARD ajoute qu'elle a été contactée par les habitants d'un quartier qui souhaitent participer à cette action pour leur quartier. Cécile BERNARD précise que l'action est ouverte à tous et que les personnes intéressées pour ramasser les déchets dans leur quartier peuvent se rendre en mairie à l'heure du rendez-vous pour récupérer du matériel.

PROCHAINES REUNIONS ET MANIFESTATIONS

Cécile BERNARD informe les membres du Conseil Municipal de l'organisation :

- D'une commission mixte « Environnement et cadre de vie » et « Aménagement du territoire-urbanisme » le 17 avril 2019 pour faire point sur l'aménagement paysager de la long de la rocade entre le giratoire de Chalandré et celui du Foirail. Un point d'étape sera réalisé, également au sujet du projet de l'aménagement de l'Allée des Sports.
- De la visite du rucher qui est prévu le 29 juin 2019 à 10h avec les élus du Conseil Municipal, du CME, du CMJ et les membres du Comité de fleurissement. La visite sera commentée par Gérard COLIGNON et Alain GONNET.

3 – COMMISSION « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE-URBANISME » DU 21 MARS 2019

Le Conseil Municipal,

Prend connaissance, sur présentation de Patrick BOUVARD, du compte-rendu de la Commission « Aménagement du Territoire-Urbainisme » du 21 Mars 2019.



SUIVI DES DOSSIERS EN COURS

Patrick BOUVARD présente l'ensemble des dossiers soumis à la Commission « Aménagement du Territoire-Urbanisme » du 21 Mars 2019. Parmi l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme, il est dénombré :

- 10 déclarations préalables dont 5 ont reçu un avis favorable, 4 ont reçu un avis favorable sous réserve et 1 a reçu un avis défavorable en raison du non-respect des distances d'implantation de la construction avec la limite séparative.
- 4 permis de construire dont un concerne un projet agricole avec la construction d'une stabulation, situé chemin des Amarins
- 1 demande d'autorisation pour l'installation d'une enseigne
- 10 certificats d'urbanisme
- 3 déclarations d'intention d'aliéner concernant des terrains et des appartements

Cécile BERNARD remarque que le chemin des Amarins est un sentier communal répertorié dans les circuits pédestres et rappelle l'importance que ce chemin reste accessible aux piétons et aux modes doux et ne soit pas recouvert du fait de son utilisation dans le cadre d'un projet agricole.

Le Maire, Guillaume FAUVET répond que la construction de cette exploitation agricole n'en est qu'à l'étape du projet mais que s'il devait se concrétiser, il serait important d'un point de vue, notamment paysager que le chemin des Amarins garde son caractère rural.

Après présentation, le Conseil Municipal,

VALIDE les demandes d'autorisation d'urbanisme qui lui sont soumises conformément aux réserves, remarques et suggestions de la Commission.

PROJET IMMOBILIER DES VIARDS

Patrick BOUVARD présente, via une projection visuelle, de nouvelles esquisses d'aménagement réalisées par Jacques GERBE, architecte missionné par Ain Habitat pour la réalisation de ce projet immobilier.

Patrick BOUVARD précise que les esquisses présentées lors de la dernière séance du Conseil Municipal ont été retravaillées afin de prendre en compte les remarques des élus, notamment s'agissant de la nécessité de dé-densifier le projet.

Ainsi, 4 maisons ont été supprimées du projet. Toutefois, il reste nécessaire de retravailler le projet afin de rééquilibrer les parcelles les unes par rapport aux autres (densification plus importante sur certaines zones).

Il ajoute que 3 accès piétonniers sont prévus pour rejoindre le Pré Joli.

Jacques NALLET demande quelle est la surface du tènement.

Le Maire, Guillaume FAUVET répond que la surface est d'environ 2 hectares

Jacques NALLET demande combien de logements sont prévus

Patrick BOUVARD précise que 43 logements sont prévus dont 22 sont des logements locatifs et 21 sont des logements PSLA et en accession à la propriété

Le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'il a été convenu avec Ain Habitat qu'Ain Habitat achète la parcelle classée en foncier économique située en face de Netto et Gamm Vert et la rétrocède à la commune afin d'y aménager une placette destinée à du stationnement pour les événements qui peuvent avoir lieu au Pré Joli, également pour apporter des places de stationnement supplémentaires aux commerces et pour permettre l'installation de commerçants ambulants.

Par ailleurs, d'un point de vue financier, il précise qu'Ain Habitat doit retravailler sur les économies de son bilan. Il ajoute qu'il est en discussion avec la CA3B pour que soit validé le versement d'une bonification pour la construction de logements sociaux.

Il précise également qu'en raison de la dé-densification du projet, le prix de sortie des logements PSLA et des logements libres a augmenté et est évalué à un peu plus de 200 000 euros. Ain Habitat a précisé que des logements similaires à ce prix ont été vendus sur Péronnas sans difficulté.

Le Maire, Guillaume FAUVET ajoute que malgré un prix de sortie plus élevé, le projet va davantage dans le sens d'une densification horizontale qu'horizontale avec plus d'espace et d'intimité autour des logements pour un meilleur cadre de vie.

Patrick BOUVARD ajoute que sont prévues deux places de stationnement par logement, y compris pour les logements locatifs ainsi que des places de stationnement pour les visiteurs, le long de la voie centrale.

Marc BOILEAU demande où sera installé le local-poubelles

Patrick BOUVARD précise qu'il n'apparaît pas sur l'esquisse mais qu'il est bien prévu

Isabelle MESSINA demande si une aire de jeux pour enfants a été prévue.

Patrick BOUVARD précise que le lotissement est situé à proximité du Pré Joli qui est déjà pourvu de jeux pour enfants. Il ajoute que 3 cheminements piétons permettront l'accès directement au parc et qu'ainsi l'aire de jeux n'est pas nécessaire.

Francis SCHWINTNER précise qu'il sera nécessaire de prendre en compte la problématique du bruit du fait de la proximité du lotissement avec la rocade.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que cet élément sera pris en compte.

Il ajoute que les esquisses présentées ne constituent pas une version définitive mais davantage une base de travail plus acceptable que celle présentée initialement.

Roger MACCARD demande si la sortie du lotissement sera réalisée au niveau du rond-point des Viards vers Gamm Vert.

Patrick BOUVARD répond que la sortie du lotissement ne pourra se faire que par le rond-point des Viards, et qu'il ne sera pas possible de ressortir du côté du Pré Joli.

Valérie PERREAUT remarque qu'il sera nécessaire de prévoir une sortie obligatoire par le rond-point des Viards avec une signalisation adaptée pour éviter d'augmenter le flux de circulation par la voie du lotissement situé à l'arrière de Netto.

Le Maire, Guillaume FAUVET demande s'il y a des remarques et si les nouvelles esquisses présentées correspondent davantage aux bilans des échanges réalisés lors du précédent Conseil Municipal.

Jacques GRANGER demande dans quel délai le projet sera concrétisé.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que pour Ain Habitat, il s'agit d'un projet prioritaire et que l'on peut estimer une livraison au premier semestre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DU PETIT MONTHOLON

Patrick BOUVARD informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de la rue du Petit Montholon sont en cours de finalisation. Il précise qu'il ne reste que les marquages à réaliser.

Il ajoute que les riverains sont a priori très satisfaits des travaux et que la vitesse des véhicules a été fortement diminuée.

TRAVAUX DE REFECTION DE LA VOIRIE DU CHEMIN DES OURES

Patrick BOUVARD précise que les travaux ont bien débuté et que les trottoirs d'un côté de la voie sont en cours de finalisation. Les trottoirs de l'autre côté de la voie ont commencé récemment.

Jacques GRANGER constate que le long du chemin des Oures, un poteau incendie est presque accolé au portail de l'entrée d'une parcelle et demande s'il ne serait pas nécessaire de le déplacer pour permettre aux habitants de rentrer plus facilement leur véhicule sur leur terrain.

Patrick BOUVARD précise que le poteau incendie n'a pas été déplacé durant les travaux, il est à son emplacement initial.

Jacques GRANGER demande s'il n'aurait pas pu être déplacé.

Paul DRESIN précise que les habitants ont été concertés sur ce projet et que cette question n'a jamais été posée.

Patrick BOUVARD ajoute que deux réunions publiques ont été organisées et confirment qu'aucun riverain n'a formulé cette remarque. Il ajoute qu'il prend en compte cette remarque et fera le point lors de la prochaine réunion de chantier.

Patrick BOUVARD informe les membres de la commission « Aménagement du Territoire-Urbanisme » que la prochaine réunion, prévue initialement le 24 avril doit être déplacée. Une date sera proposée ultérieurement.

4 – MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

ADMINISTRATION GENERALE :

LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'INTEGRATION D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT LULLI

Le Maire informe le conseil municipal que la voirie du lotissement Lulli est, actuellement, une voie privée, ouverte à la circulation, que les habitants souhaiteraient rétrocéder à la commune. Toutefois, le lotisseur « Bresse Revermont Immobilier » ayant fait faillite, l'association syndicale du lotissement n'a pas été créée et il lui est donc impossible de rétrocéder la voirie à la commune.

La voirie faisant l'objet de la demande de rétrocession concerne la parcelle suivante :

- Parcelle AK 380, appartenant à « Bresse Revermont Immobilier » d'une superficie de 2 353 m²

Ainsi, Monsieur le Maire propose de lancer la procédure de transfert d'office de cette voirie privée, hors espaces verts, dans le domaine public communal. Il précise que cette procédure nécessite l'organisation d'une enquête publique et donc la nomination d'un commissaire enquêteur.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

Après avoir pris connaissance du dossier,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, notamment l'article L 318-3 ;

Vu le code des relations entre le public et l'administration et notamment l'article R 134-5 ;

DECIDE de lancer la procédure de transfert d'office au profit de la commune de Saint-Denis-lès-Bourg, sans indemnité, des parties de parcelles à usage de voie à prendre sur la surface citée ci-dessus (donc hors espaces verts) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'enquête publique telle que prévue à l'article L 318-3 du code de l'urbanisme en vue d'un transfert sans indemnité dans le domaine public communal de cette parcelle constitutive de la voie privée ouverte à la circulation publique et classement dans le domaine public communal de l'entrée de la rue Chopin jusqu'à l'intersection avec la rue Lulli ainsi que toute la rue Lulli ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à la désignation d'un commissaire enquêteur chargé de cette enquête et à accomplir toutes les formalités de publication, de notifications nécessaires.

AUTORISE Monsieur le maire à signer tous les documents et l'acte à venir.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

RETROCESSION DE LA VOIRIE DU LOTISSEMENT « LA CROIX DU SUD »

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement du lotissement de la Croix du Sud par la société SEFI, il avait été convenu que la commune récupère, à titre gratuit, les voiries de ce lotissement, hors espaces verts.

Les parcelles faisant l'objet de la rétrocession sont les suivantes, pour un total de 4 045m² :

- AT 178 d'une surface de 503 m²
- AT 180 d'une surface de 63 m²
- AT 198 d'une surface de 2 328 m²
- AT 207 d'une surface de 268 m²
- AT 217 d'une surface de 268 m²
- AT 224 d'une surface de 358 m²
- AT 233 d'une surface de 257 m²

Monsieur le Maire propose que ces voiries soient intégrées dans le domaine public communal et ajoutées dans le tableau de classement des voies.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

Après avoir pris connaissance du dossier,

DECIDE d'accepter la rétrocession de la voirie privée du lotissement de la Croix du Sud d'une surface de 4 045m².

DECIDE que cette rétrocession de la surface correspondant à la voirie est réalisée à titre gracieux.

DECIDE à l'issue des passations des actes nécessaires, la parcelle rétrocédée sera intégrée dans le tableau de classement des voies communales.

DONNE mandat au Maire pour engager les formalités nécessaires et pour passer et signer tous les actes notariés correspondants.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

ECHANGES :

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que cette rétrocession intervient tardivement car il avait nécessaire de demander au lotisseur de réaliser des travaux de reprise sur la voie. Ainsi, une première délibération avait permis d'intégrer dans le domaine public, dans un premier temps le réseau d'éclairage public. Désormais, la voie ayant été reprise et étant en bon état, elle peut être rétrocédée à la commune.

Patrick BOUVARD précise que le lotisseur a fourni l'ensemble des documents techniques (passage caméra, plan de récolement) qui attestent que les réseaux sont en bon état.

Paul DRESIN constate que la parcelle n° AT 298 semble contenir des espaces verts.

Patrick BOUVARD précise qu'il est convenu avec le lotisseur qu'aucun espace vert ne sera récupéré par la commune et précise qu'un nouveau bornage a dû être réalisé.

CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Le Maire informe le conseil municipal qu'un agent a été recruté afin d'assurer le remplacement de la directrice générale adjointe qui assure l'intérim sur le poste de directrice générale des services durant le mois d'avril. Ce même agent sera positionné en remplacement de la directrice générale adjointe durant son congé maternité de début juillet à début novembre. Ainsi, durant les mois de mai, juin et début juillet, cet agent interviendra en renfort de l'équipe de direction afin de s'occuper de missions temporaires.

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'en vertu des dispositions statutaires applicables à la fonction publique territoriale, il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Vu l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant qu'en raison de ce qu'il précède, il y a lieu, de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de renfort à l'équipe de direction à temps complet à raison de 39 heures hebdomadaires du 1^{er} mai au 5 juillet dans les conditions prévues à l'article 3 de la loi n°84-53 (à savoir : contrat d'une durée maximale de 12 mois compte-tenu des renouvellements pendant une même période de 18 mois consécutifs).

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A 24 voix pour, A 0 contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

DECIDE de créer un emploi non permanent d'attaché territorial pour un accroissement temporaire d'activité à temps complet à raison de 39 heures hebdomadaires.

DECIDE que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'attaché territorial.

DECIDE que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature du contrat de recrutement.

ECHANGES :

Roger MACCARD demande de quelle ville vient la nouvelle DGS.

Robert FONTAINE précise qu'elle vient de la commune de Saint-Amour dans le Jura.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION METTANT EN PLACE LE RIFSEEP ET LA PRIME COMMUNALE

Le Maire informe le conseil municipal que par une délibération du 1er mars 1996, une prime communale a été instituée pour les agents de la commune et que par délibération du 4 novembre 2016, le RIFSEEP a été mis en place. La première délibération prévoit que la prime n'est applicable qu'aux agents territoriaux et la seconde que le RIFSEEP est applicable, pour les agents non titulaires, à compter du 4ème mois de leur recrutement.

Monsieur le Maire propose de modifier ces délibérations afin de permettre aux agents contractuels placés sur des emplois permanents, de percevoir le RIFSEEP et la prime annuelle dès le 1er mois suivant leur recrutement, de la même façon que les agents titulaires.

Les dispositions restent inchangées pour les agents non titulaires recrutés sur des emplois temporaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

DECIDE que la prime communale et le RIFSEEP soient applicables dès le premier mois du recrutement aux agents non titulaires recrutés sur des postes permanents.

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature du contrat de recrutement.

ECHANGES :

Jacques GRANGER demande confirmation que la délibération ne s'appliquera pas aux agents non titulaires sur des postes non permanents.

Robert FONTAINE confirme que la délibération ne s'applique qu'aux agents contractuels placés sur des postes permanents, comme cela sera le cas pour la prochaine DGS. Il ajoute que permettre le versement du RIFSEEP et de la prime communale dès le premier mois est la solution la plus simple et la moins coûteuse car elle évite un sur-classement de l'indice de l'agent.

ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR TRAVAUX DE VOIRIE ET D'AMENAGEMENTS URBAINS, TRAVAUX D'ENTRETIEN ET NEUFS DE LA CA3B

Le Maire rappelle à l'Assemblée que dans un souci de réaliser des économies d'échelle, en vue d'une meilleure gestion des deniers publics selon la réglementation en matière de commande publique, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse souhaite mettre en place un groupement de commandes pour des travaux de voirie et d'aménagements urbains, travaux d'entretien et travaux neufs destinés à la ville de Bourg-en-Bresse, aux Communes de Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Rémy, Vandeins et Viriat ainsi que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse.

Le Maire précise qu'il s'agit du renouvellement d'un marché auquel la commune adhérerait afin de bénéficier de tarifs négociés pour des travaux de voirie et ce jusqu'à 90 000 euros HT. Le marché prévoit, globalement, les mêmes dispositions que le précédent, à l'exception de la création d'un comité de pilotage chargé du suivi du marché et le suivi des factures qui est confié à la commune pour plus de souplesse dans les relations avec les entreprises.

Le Maire présente la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir avec les collectivités adhérentes, qui définit les modalités de fonctionnement de ce dernier et prévoit notamment la désignation de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, cette dernière serait notamment chargée :

- De l'établissement du dossier de consultation, après recensement préalable des besoins effectué par chaque membre du groupement,
- Du lancement et du suivi de la procédure de consultation,
- De l'analyse et de la rédaction du rapport d'analyse des offres pour le choix des prestataires,
- De la signature et de la notification des marchés,
- De la centralisation des bons de commandes émis par les membres du groupement,
- Du suivi des avenants et des décisions de poursuivre,
- Du suivi des cessions de créances ou nantissements,
- De la reconduction des marchés.

Le coordonnateur du groupement assurerait l'exécution du marché pour son compte et celui des communes suivantes : Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Polliat, Servas, Saint André-sur-Vieux-Jonc, Saint Rémy, Vandeins.

Les communes de Bourg-en-Bresse, Péronnas, Saint-Denis les Bourg et Viriat procèderaient à l'exécution technique et financière des marchés pour la partie des prestations leur incombant. A ce titre, ils émettraient leurs bons de commandes qu'ils transmettraient au prestataire avec une copie au coordonnateur du groupement, réceptionneraient et vérifieraient les travaux effectués et procèderaient à la vérification et au règlement des factures correspondantes.

Le Maire précise qu'il s'agirait d'un accord-cadre à bons de commandes, d'une durée d'un an, reconductible deux fois, soit pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

DECIDE d'autoriser l'adhésion de la Commune de Saint-Denis-lès-Bourg au groupement de commandes pour des travaux de voirie et d'aménagements urbains, travaux d'entretien et travaux neufs destinés à la ville de Bourg-en-Bresse, aux Communes de Buellas, Dompierre-sur-Veyle, Jasseron, Lent, Montcet, Montracol, Péronnas, Polliat, Servas, Saint André sur Vieux Jonc, Saint Denis les Bourg, Saint Rémy, Vandeins et Viriat ainsi que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse ;

DECIDE d'autoriser que la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse soit désignée coordonnateur du groupement formé ;

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération et à signer la convention de groupement de commandes.

AVIS SUR LA CESSIION DE 23 LOGEMENTS APPARTENANT AU BAILLEUR SOCIAL DYNACITE SUR LA COMMUNE DE SAINT-DENIS-LES-BOURG

Le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la loi ELAN, le gouvernement entend autoriser la vente de 40 000 logements par an par les bailleurs sociaux. La procédure qui encadre ces cessions prévoit que le bailleur social doit solliciter l'avis de la commune sur le territoire duquel se situent les logements à céder. Une fois l'avis formulé, le bailleur social sollicite le Préfet pour qu'il autorise ou non la cession.

Par un courrier du 15 février 2019, Dynacité informe la commune de sa volonté de vendre 23 logements sociaux dénommés « les tournesols » situés rue du village.

Monsieur le Maire formule plusieurs remarques à ce sujet :

-L'augmentation continue du nombre d'habitants avec une demande locative importante nécessite que la commune favorise et accompagne l'augmentation de l'offre de logements locatifs. La vente des logements par Dynacité viendra fortement diminuer cette offre de logements, largement plébiscitée sur la commune.

-L'article 55 de la loi SRU impose aux communes un parc de logements sociaux représentant 20% des logements présents sur la commune. En 20 ans, la commune commence à rattraper son retard, en atteignant le taux de 16% de logements sociaux. Toutefois, la baisse significative des capacités de financement des bailleurs remet en cause plusieurs projets de logements sur la commune et la cession des logements par Dynacité est une contrainte supplémentaire qui viendra, en plus, diminuer le parc existant.

-Les logements « Les Tournesols » ont bénéficié, en 2004, lors de leur construction de subventions conséquentes de la part de la commune, de la communauté d'agglomération et du département de l'Ain. Une mise en vente 15 ans après ne permet pas de valoriser ces financements et ce d'autant plus que Dynacité se désengage d'autre projet sur la commune pour se concentrer sur des territoires plus éloignés.

Ainsi, Monsieur le Maire propose de formuler un avis défavorable à la vente de ces logements.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
A 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	18	6	24	24	0	0

DECIDE de donner un avis défavorable à la vente de ces 23 logements par Dynacité

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

ECHANGES :

Francis SCHWINTNER demande si c'est le Préfet qui décide de la vente de ces logements.

Le Maire, Guillaume FAUVET répond par l'affirmative et précise que la commune ne fait que donner un avis.

Roger MACCARD demande si les locataires seront dans l'obligation de quitter leur logement. Il insiste sur le fait qu'il est important d'assurer la sécurité des locataires.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'ils pourraient être amenés à déménager en fonction du nouveau propriétaire. Il ajoute que les locataires bénéficieront, toutefois, d'une priorité d'achat sur les logements et reprendre, notamment l'immeuble en copropriété.

Francis SCHWINTNER constate que l'Etat oblige les communes à atteindre un taux de 20% de logements sociaux mais paradoxalement, il autorise la vente de logements sociaux. Il s'étonne des contradictions manifestes de la réglementation.

Le Maire, Guillaume FAUVET ajoute que la commune risque de prendre un certain retard alors qu'elle met tout en œuvre pour atteindre l'objectif imposé par la loi SRU.

Jacques NALLET approuve les différentes remarques formulées et notamment, le fait de donner un avis défavorable à ces cessions. Il rappelle que le projet des « Tournesols », datant d'il y a 15 ans, était l'un des premiers projets de création de logements sociaux sur la commune. Ce fut un projet qui tenait à cœur aux élus. En effet, la commune s'était beaucoup investi, notamment financièrement, afin que ce projet soit de qualité pour, ainsi, changer l'image des habitants sur le logement locatif.

Jacques NALLET poursuit en faisant part de son agacement pour cette première raison et constate qu'il deviendra encore plus compliqué d'atteindre le taux de 20% de logements sociaux, s'il est nécessaire de compenser la perte de 23 logements sociaux, et ce, malgré le fait qu'ils restent comptabilisés durant 10 ans dans l'inventaire de la commune.

Francis SCHWINTNER demande si un autre bailleur peut racheter les logements.

Le Maire, Guillaume FAUVET répond que les bailleurs ne sont pas dans de bonnes conditions et ne sont donc pas en mesure d'acquiescer ces logements.

Francis SCHWINTNER demande s'il ne sera pas possible d'intenter un recours à l'encontre de la décision du Préfet qui validera, probablement, la vente de ces logements. Il précise que dans la mesure où l'on est face à deux législations qui se contredisent, le juge administratif pourrait trancher.

Le Maire, Guillaume FAUVET qu'avant d'aller jusqu'à un recours, il conviendrait, dans un premier temps que Dynacité présente l'ensemble des éléments de sa stratégie car aujourd'hui, Dynacité se comporte comme un investisseur privé. Le Président de la CA3B lui transmettra un courrier en ce sens.

Ainsi, dans un premier temps, il propose de transmettre au Préfet la délibération accompagnée d'un courrier explicatif.

Paul DRESIN demande si l'on a les résultats officiels du recensement de la population avec le nombre de logements exact afin de calculer le nombre de logements sociaux manquants sur la commune.

Robert FONTAINE répond que dans le cadre du recensement de la population, l'ensemble des logements a été répertorié et s'élève à environ 2 820 logements. Toutefois, il précise que ce nombre n'est pas officiel, il convient d'attendre le bilan du recensement transmis par l'INSEE.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'au mois de juin, la DDT transmettra le nombre officiel de logements sur la commune ainsi que le décompte réel des logements sociaux existants.

Jacques NALLET demande si, en matière de logement social, les objectifs triennaux sont atteints.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'en prenant en compte l'opération des « Aviateurs », le projet du clos de l'Erable et le projet du domaine Saint-Vincent, la commune devrait tenir ses objectifs.

Jacques NALLET précise qu'en tout état de cause même si les objectifs ne sont atteints que partiellement, l'important est de pouvoir justifier les écarts.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'il a interpellé Patrick CHAIZE à ce sujet qui rédigera une question parlementaire sur les difficultés des communes à remplir leurs objectifs en matière de logement social alors même que la loi autorise la revente de logements sociaux par les bailleurs.

Il ajoute que pour l'instant sur la commune, la situation n'est pas critique mais elle risque de s'aggraver donc il est nécessaire de faire preuve de prudence. Il constate qu'il conviendra probablement de revenir à une situation ancienne selon laquelle, pour permettre la construction de logements, les communes devaient donner les terrains.

Il précise que la situation n'est pas encore désespérée mais qu'il est nécessaire d'anticiper encore davantage.

Départ de Patrick BOUVARD à 21h30.

Le Maire, Guillaume FAUVET conclue en expliquant que la commune a encore de bons atouts et que les acquisitions foncières qu'elle a réalisées se sont faites à des prix intéressants donc les bases sont saines.

FINANCES :

MODIFICATION MATERIELLE DE LA DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DELEGUES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la demande de la trésorerie, il convient de modifier les termes de la délibération n°2016-072 qui fixe le montant des indemnités du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués en fonction d'un taux appliqué à l'indice brut 1015. Cet indice évoluant régulièrement, la trésorerie demande à ce qu'il soit remplacé par le terme « indice brut terminal ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Conseillers Municipaux en exercice	Présents	Excusés avec pouvoir	Votes	Pour	Contre	Abstention
26	17	6	23	23	0	0

DECIDE de remplacer les termes « indice brut 1015 » par « indice brut terminal »

DIT que les modalités de fixation de la rémunération du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux Délégués restent inchangées et sont les suivantes :

- Maire 49.29 % de l'indice brut terminal
- Adjoint au Maire 16.49 % de l'indice brut terminal
- Conseillers Municipaux Délégués 7.79 % de l'indice brut terminal

DONNE POUVOIR au Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature du contrat de recrutement.

PRESENTATION DES INVESTISSEMENTS 2019

Le Maire, Guillaume FAUVET présente les différents projets qui seront démarrés et réalisés sur l'année 2019 et ceux qui seront dans un premier temps étudiés.

Ils se répartissent en plusieurs grands thèmes :

- **Les projets liés aux besoins des associations** (mur d'escalade, salle d'éveil musculaire)
- **Les projets liés aux bâtiments** (insonorisation de la crèche, aménagement d'un SAS au pôle socio-culturel, modernisation de l'éclairage du gymnase, installation de volets roulants à l'école du village...)
- **Les projets d'équipements de quartiers** (remplacement de l'éclairage public à vapeur de mercure, acquisition de décoration lumineuse pour les fêtes de fin d'année...)



- **Les projets liés aux espaces publics** (installation du beach-volley, du 3^e module du skate Park, aménagement du vallon de la Viole, aménagement du parc des lilas-vavres...)
- **Les études de conception** (étude pour l'aménagement de l'école des Vavres, la sécurisation du rond de la mairie...)
- **Les acquisitions et cessions foncières**

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que l'acquisition, par l'EPF de l'Ain pour le compte de la commune, de la maison située allée des Roses, pourra s'intégrer dans un projet développé par la MARPA pour l'accompagnement des aidants de personnes souffrant de troubles cognitifs. Il précise que Monsieur le Président et Madame la Directrice de la MARPA seront invités lors d'un prochain conseil municipal pour présenter ce projet.

Il ajoute que la seconde maison acquise par l'EPF de l'Ain pour la compte de la commune, située en bas de la rue du village pourra être mise en location, pour la durée du portage. Elle ne s'inscrit, pour l'instant pas dans un projet particulier mais est situé à un emplacement stratégique.

- **Les acquisitions de matériel** (tracteur, épareuse, sono portative)
- **Les investissements liés aux sentiers pédestres**
- **Les projets liés aux voies structurantes** (piste cyclables, travaux de voirie sur le chemin des Oures etc)
- **Les projets liés aux voiries de quartier** (réfection de l'allée de la Grange Maman et de la rue du Petit Montholon)
- **Les projets liés aux voiries rurales**
- **Les autres projets** (restructuration de l'organisation fonctionnelle et spatiale des services municipaux, mise en ligne d'un nouveau site internet, accueil d'une résidence d'artistes, mise en place de l'obligation scolaire à 3 ans, animation du PTEAC...)

Cécile BERNARD constate que de nombreux projets sont prévus cette année.

Le Maire, Guillaume FAUVET ajoute que c'est aussi pour cette raison qu'il convient de renforcer les équipes.

PRESENTATION DU BUDGET DE LA CA3B

Le Maire, Guillaume FAUVET et Paul DRESIN présentent globalement le diaporama reprenant l'ensemble des principaux éléments du budget de la CA3B. Ils précisent que l'ensemble du diaporama sera transmis par mail.

Les chiffres clés du budget sont les suivants :

- Les dépenses de fonctionnement : 77 M€
- Les recettes de fonctionnement : 54 M€
- Les dépenses d'investissement : 264 M€
- Les recettes d'investissement : 78 M€
- L'autofinancement : 15% (à titre de comparaison celui de la commune s'élève à 30%)

S'agissant des dépenses de fonctionnement, le Maire, Guillaume FAUVET précise qu'il existe une forte pression des élus pour que les charges n'augmentent pas. Toutefois, l'ensemble des petites communes sollicitent, parallèlement, davantage de services, maintenant qu'elles font partie d'une grande intercommunalité. Cela a donc nécessité de réajuster certains services pour répondre aux demandes.

S'agissant des recettes de fonctionnement, Paul DRESIN précise que sous l'ancienne agglomération, elles étaient assises que sur la fiscalité des entreprises. Avec la CA3B, elles dépendent désormais de la fiscalité des entreprises mais également de la fiscalité des ménages, des dotations de l'Etat et de la TEOM.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que les recettes de fonctionnement ont augmenté d'1,25% par rapport à l'année précédente et ce, grâce, notamment, à la croissance démographique du territoire.

Le Maire, Guillaume FAUVET et Paul DRESIN présentent les trois principaux axes stratégiques du budget 2019 de la CA3B :

- **Le renforcement de la solidarité financière et fiscale avec les communes**

La solidarité financière et fiscale se traduit principalement par la prise en charge du coût de certains services aux communes (service commun ADS, la fourrière animale, la participation aux charges de centralité et la mise en place de service d'assistance juridique et commande public ou encore prêt de matériels) mais également par la prise en charge de 100% du FPIC, le versement de fonds de concours, le versement d'allocation de solidarité pour les communes de moins de 1 000 habitants dans le cadre d'un pacte financier et fiscal de solidarité.



- **La poursuite de l'effort d'investissement sur les projets structurants du bassin**

La programmation pluriannuelle d'investissement prévoit un montant d'investissement de 182 M€ sur la période 2019-2022.

Plusieurs projets sont prévus, tels que le réaménagement du site de la Plaine Tonique, la construction du conservatoire à rayonnement départemental et la restructuration du carré Amiot, la tribune sud du stade Verchère ou encore des aménagements cyclables et des travaux de voirie.

De plus, les conférences territoriales seront dotées, chacune, d'une enveloppe de 15 M€ sur 3 ans pour répondre aux besoins des communes.

- **La préservation des grands équilibres financiers, tout en exerçant de nouvelles compétences**

De nouvelles compétences ont été transférées à la CA3B telles que la compétence eau et assainissement, la gestion du crématorium, le versement de la contribution au SDIS et de l'allocation vétérance ainsi que la gestion des transports scolaires.

Le Maire, Guillaume FAUVET précise que les transferts de compétences sont pour certains obligatoires (eau et assainissement) et pour d'autres facultatifs. Les transferts de compétences permettent d'améliorer le coefficient d'intégration fiscal. Plus ce coefficient est élevé plus les dotations versées par l'Etat à la CA3B sont bonifiées ce qui entraîne de fait, une plus grande solidarité financière auprès des communes.

Paul DRESIN ajoute que l'exercice de ces nouvelles compétences n'entraînera pas d'augmentation de la fiscalité des ménages et des entreprises. Il rappelle que lors de la création de la CA3B, les 7 intercommunalités qui se sont réunies n'appliquaient pas les mêmes taux de fiscalité. Ainsi, en 2017, la CA3B a défini comme objectif le lissage de l'ensemble des taux sur des durées variant de 5 à 12 ans en fonction des taxes.

S'agissant des budgets annexes, la CA3B en compte 13 correspondant à divers services et structures (assainissement collectif, gestion des déchets, transport, zones d'activités économiques...). **Paul DRESIN** précise que le budget assainissement collectif est l'un des seuls budgets dont le montant de la section d'investissement (17 M€) est plus élevé que celui de la section de fonctionnement (10 M€) et ce compte tenu des nombreux travaux et aménagement à prévoir pour mettre aux normes certains équipements.

Le Maire, Guillaume FAUVET informe les membres du Conseil Municipal que la taxe sur l'assainissement collectif sera également lissée sur plusieurs années puisque les disparités entre les communes font état d'une taxe minimale de 27 centimes et d'une taxe maximale de 2 euros. Il précise que la taxe instaurée par la commune est au-dessus de la taxe moyenne donc grâce aux efforts consentis, celle-ci devrait se stabiliser ou du moins diminuer.

Le Maire, Guillaume FAUVET conclue la présentation en précisant que la CA3B a prévu un budget de 22 M€ dédié à la transition énergétique dont 90% du budget serait dédié à la mobilité.

COMMUNICATION :

ORGANISATION DES COMMEMORATIONS

Christophe DARGET-LACOSTE informe les membres du Conseil Municipal que la prochaine commémoration est la journée du souvenir de la déportation qui aura lieu le dimanche 28 avril. Il précise que l'horaire a été décalé à 10h15 pour ne pas perturber le bon déroulement de la messe qui aura lieu à l'église.

Le Maire, Guillaume FAUVET remercie le Père Dieudonné d'avoir été à l'écoute de la commune et accepté un aménagement d'horaires.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE AU DISPOSITIF D'USINE A SITES MIS EN PLACE PAR LA CA3B

Rita MONTEIRO rappelle aux membres du Conseil Municipal que Benjamin NALLET, stagiaire, étudiant en master 2 de sociologie à l'université de sciences politiques de Lyon travaille actuellement sur la mise en place d'un nouveau site internet pour la commune, dans le cadre du dispositif « d'usine à sites » de la CA3B.

Il travaille dans un premier temps sur le recensement des items proposés par le site actuel et un état des lieux des besoins des élus mais également, des agents sur les services qui pourraient proposer le nouveau site internet.

Le projet sera travaillé mardi 9 avril en commission communication. Un point sera fait lors du prochain conseil municipal.

VIE LOCALE ET CULTURELLE :

POINT D'ETAPE SUR LA PROGRAMMATION DU PTEAC 2019

Le Maire, Guillaume FAUVET présente le compte-rendu de la réunion du COPIL du PTEAC qui a eu lieu le 18 mars 2019 ; Il rappelle que le thème de cette année est « l'Art et l'Espace ».

Dans le cadre du PTEAC plusieurs actions sont mises en place :

- L'action « photos en mouvement » : Mme GOUTTEFARDE, photographe prendra contact avec les associations afin de réaliser leurs photos mais en mouvement.

- Le programme d'animation du PTEAC sera réalisé par Hervé GOYARD et reprendra toute la programmation de l'année.
- La résidence d'artiste : installation d'Eddy CALLON et Mireille BRESSOT-CALLON (voir point suivant)
- Le calendrier des activités qui s'inscriront dans le cadre du PTEAC :
 - o L'après-midi festif organisé par le CCAS (date à déterminer) avec un spectacle des Croisés de la Force
 - o La fête de l'école (28 juin) organisée par le Sou des écoles avec de nombreux stands tels qu'un stand de démonstration de drones, et un planétarium mobile
 - o Le cinéma itinérant organisé par Passeurs d'image (12 juillet) avec la diffusion du film des premiers pas sur la lune avant la diffusion du film programmé
 - o La fête patronale (21 juillet) organisée par le Comité des Fêtes avec l'exposition des photos en mouvement des associations
 - o Le forum des associations (7 septembre) organisée par Pôle Pyramide avec l'exposition des photos en mouvement des associations
 - o La fête de la science (1^{ère} semaine d'octobre) organisée par Pôle Pyramide avec l'organisation d'un atelier de fabrication de fusées en origami par le Pôle Pyramide
 - o La fête des lumières (7 décembre) organisée par Saint-Denis Dojo avec, notamment, un lâcher de lanternes.

INSTALLATION D'UNE RESIDENCE D'ARTISTES SUR LA COMMUNE

Le Maire, Guillaume FAUVET rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une résidence d'artiste a été aménagée sur la commune et accueille depuis peu Eddy CALLON et Mireille BRESSOT-CALLON. Ils interviendront sur divers projets de la commune et peuvent venir, également, en appui des associations, dans le cadre de leurs projets, notamment ceux organisés dans le cadre du PTEAC.

Il ajoute qu'ils sont, notamment, intervenus dans le cadre de la fête du printemps organisée par le Sou des écoles et qui a eu lieu le samedi 23 mars. Ainsi, cette année, le bonhomme hiver, brûlé à la fin du défilé, pour marquer la fin de l'hiver a été confectionné par les élèves de l'école des Vavres avec Eddy CALLON et Mireille BRESSOT-CALLON.

Valérie PERREAUT ajoute que les enfants et les enseignants ont beaucoup apprécié ce partenariat. Eddy CALLON et Mireille BRESSOT-CALLON ont un très bon contact avec tous les publics et ce fut pour les enfants, les enseignants et les artistes un vrai plaisir de travailler ensemble. Ce partenariat fut une réussite.

Le Maire, Guillaume FAUVET conclut en précisant que d'autres très beaux projets se profilent grâce à Eddy CALLON et Mireille BRESSOT-CALLON.

9 – QUESTIONS DIVERSES

Roger MACCARD relate qu'un véhicule stationne très régulièrement devant la porte de l'église ce qui occasionne une gêne réelle pour les personnes souhaitant entrer dans l'église et demande s'il est possible d'installer un panneau interdisant le stationnement devant la porte de l'église. Il ajoute que plusieurs personnes se sont plaintes du stationnement de ce véhicule.

Le Maire, Guillaume FAUVET répond qu'il demandera aux services techniques de mettre en place un dispositif physique amovible pour que les véhicules ne puissent pas se stationner.

Jacques NALLET informe les membres du Conseil Municipal que le Syndicat mixte Veyle Vivante, dans le cadre du rétablissement de la continuité écologique de la rivière Veyle, va engager des travaux d'aménagement de la Veyle, au droit du Moulin Neuf sur la commune de Saint-Denis-lès-Bourg pour un coût de 280 mille euros. Ces travaux d'aménagement consisteront notamment, en l'aménagement d'une rampe franchissable par les poissons.

Jacques NALLET précise que l'entreprise FAMY, attributaire du marché devra prendre en compte, dans le déroulement des travaux, l'activité piscicole de Monsieur DANANCIER et ainsi, être vigilante à maintenir l'alimentation en eau des bassins piscicoles.

Il ajoute qu'un COPIL aura lieu le 16 avril 2019 à 11h à Saint-Rémy et propose que la commune y soit représentée puisque cet aménagement concerne également la commune.

Cécile BERNARD propose de représenter la commune.
Les membres du Conseil Municipal valident cette proposition.

Le Maire, Guillaume FAUVET propose que Jacques NALLET présente le projet d'aménagement lors d'un prochain Conseil Municipal.

Jacques NALLET est favorable à cette proposition.

PROGRAMMES DES RENCONTRES ET REUNIONS.

Le Conseil Municipal, sur présentation de Monsieur le Maire, arrête le programme des rencontres et réunions.

06/04/2019	9h00	Mairie	Encartage du journal n° 106
09/04/2019	19h30	Mairie	Conférence de rédaction n° 107
11/04/2019	16h00		Inauguration du Square des Vavres
13/04/2019	10h00		Nettoyage de Printemps
16/04/2019	20h00	Mairie	Commission Vie Locale-Culture
17/04/2019	20h00	Mairie	Commission mixte Environnement et Aménagement Territoire « Travaux »
23/04/2019	20h00	Mairie	Commission Communication
27/04/2019			Comité des Fêtes – Festival de la bière
28/04/2019			Comité des Fêtes – Festival de la bière
28/04/2019	10h15		Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation
03/05/2019	17h30		AG Personnel et Elus – Présentation des nouveaux arrivants
04/05/2019	14h00		Tournoi City Stade (Jeunes)
08/05/2019			Commémoration du 8 mai
10/05/2019			Marché Européen
12/05/2019			Marché aux plants
13/05/2019	20h00	Mairie	Copil PTEAC
16/05/2019	20h15	Mairie	Commission Action éducative
20/05/2019	20h00	Mairie	Commission Aménagement du Territoire
21/05/2019	20h00	Mairie	Commission des Finances – Avancement de l'exécution budgétaire
25/05/2019			AG POLE PYRAMIDE
26/05/2019			Elections Européennes

Séance levée à 22h39



Le Maire
Guillaume FAUVET

